

COMMUNE DE VOUJEAUCOURT
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de VOUJEAUCOURT, convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine VOIDEY

Présents : MM. et Mmes Martine VOIDEY – Daniel GILLOZ – Corinne PETER – Franck HELET – Maryline GINESTE – Jacques BEUCLER – Christine BEAUFILS – Joëlle PRETOT – Christian DAMINELLI – Arlette LAROYE – Patrick DUCOMMUN - François GHIELMINI – Richard SENAC – Colette SANCEY - Julien BOURGEOIS – Olivier KNEPPERT – Isabelle TROESCH –Alain MONNIEN - Joël BARTHOULOT – Marie-France VILLALONGA – Maryline SCALABRINI

Absentes excusées : Mmes Christine VILLECOURT – Véronique EL REZZI

Procurations : Madame Christine VILLECOURT a donné procuration à Arlette LAROYE

Madame Véronique EL REZZI a donné procuration à Alain MONNIEN

Secrétaire : Madame Maryline GINESTE

23 membres en exercice

21 membres présents

Le quorum étant atteint, Madame Martine VOIDEY ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

Madame Martine VOIDEY demande si le compte-rendu appelle des remarques.

Concernant les équipements informatiques dits « classes mobiles », Madame Maryline SCALABRINI observe que son intervention reflétait une inquiétude quant aux dispositions prises en termes de maintenance de ces matériels afin de s'assurer que celle-ci soit réellement efficace si nécessaire, et que la retranscription en est insuffisante dans le compte-rendu.

Monsieur Alain MONNIEN demande si la composition du collège de représentants communaux de l'ADAT est connue.

Madame Martine VOIDEY précise qu'elle n'a pas de retour.

Madame Martine VOIDEY demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2017 qui est adopté à l'unanimité.

Madame Martine VOIDEY invite les membres du Conseil Municipal à s'inscrire aux différentes permanences des prochains scrutins électoraux.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE.

Décision n° 2 du 14 février 2017 : Les lots relatifs au marché d'achat de fournitures diverses pour le service « Espaces Verts » ont été attribués comme suit :

- **Lot n° 1 – Fleurissement estival, massif, bulbes, arbres, arbustes –**
 - GAEC DU PARADIS, Route des Liets – 71500 BRANGES
 - SARL LES SERRES DREZET, 3 impasse des Fleurs – 25200 BETHONCOURT
 - VERVER Export BV, 1645 VM URSEM, HOLLAND
 - SCOP COTE JARDIN, Sous les Vignes – 25700 VALENTIGNEY

pour un montant H.T annuel minimum de 500 € et maximum de 24 000 €.

- **Lot n° 2 – Graines de gazon et de fleurs, engrais, peinture de stade –**
 - SAS NATURA'LIS, 4 boulevard de Beauregard – 21604 LONGVIC CEDEX
 - GUSTAVE MULLER, 3 rue du Gay – 25220 CHALEZEULE

pour un montant HT annuel minimum de 200 € et maximum de 6 000 €.

- **Lot n° 3 – Paillage minéral et organique, terreau, bâches et attaches –**
 - SARL LES SERRES DREZET, 3 impasse des Fleurs – 25200 BETHONCOURT
 - SAS NATURA'LIS, 4 boulevard de Beauregard – 21604 LONGVIC CEDEX
 - GUSTAVE MULLER, 3 rue du Gay – 25220 CHALEZEULE

Pour un montant H.T. minimum de 200 € et maximum de 10 000 €.

- **Lot n° 4 – Petit matériel –**
 - GUILLEBERT, 3 rue Jules Verne – 59790 RONCHIN
 - SCOP COTE JARDIN, Sous les Vignes – 25700 VALENTIGNEY
 - SAS NATURA'LIS, 4 boulevard de Beauregard – 21604 LONGVIC CEDEX

pour un montant H.T. de 100 € et maximum de 4 000 €.

Décision n° 3 du 17 février 2017 : La fourniture et la pose de 18 kits prise de Noël, nécessaires pour équiper les poteaux, rue de 152^{ème} RI, en vue du branchement réglementaire des décorations de Noël sont confiées à l'entreprise SAG VIGILEC, ZI La Cray, 3B rue de la Cray – 25420 VOUEAUCOURT – pour un montant HT de 4 140,00 € soit 4 968,00 € TTC.

Décision n° 4 du 7 mars 2017 : Le traitement préventif et curatif de la charpente de l'Ecole les Mésanges, de la Salle des Fêtes et de l'Ecole des Fontaines est confié à l'entreprise FENNEC sise 31 J, rue Victor SCHOELCHER – 68200 MULHOUSE pour un montant total HT de 10 159,00 € soit 12 190,00 € TTC.

Décision n° 5 du 20 mars 2017 : La mission d'assistance globale du maître d'ouvrage en phase de réalisation et réception des ouvrages concernant le projet de construction de la salle polyvalente de la Cray est confiée au cabinet d'études MP Conseil, sis 5, rue de Berne – 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant des honoraires estimé à 59 800,00 € HT, soit 71 760,00 € TTC.

Décision n° 6 du 21 mars 2017 : Les lots relatifs au marché de travaux de construction de l'espace polyvalent de la Cray ont été attribués comme suit :

- **Lot n°1 : Terrassement/VRD/Equipements** - Entreprise SAS CLIMENT TP, 9 route d'Audincourt, BP 13119 – 25 403 AUDINCOURT Cedex pour un montant de 298 528,44 € HT soit 358 234,13 € TTC.
- **Lot n° 2 : Gros-Œuvre** – Entreprise CABETE, 50 Grande Rue – 90400 TREVENANS pour un montant de 546 241,73 € HT soit 655 490,08 € TTC.

- **Lot n°3 : Charpente Métallique** – Entreprise SFL DEBARD, 8 rue des Sablières – 25400 ARBOUANS – pour un montant de 424 040,17€ HT soit 508 848,21 € TTC
- **Lot n°4 : Couverture/Bardage** – Entreprise SOPREMA, ZAC des Guinottes – 70400 HERICOURT – pour un montant de 643 835,03 € HT soit 772 602,04 € TTC.
- **Lot n° 5 : Isolation thermique par l'extérieur** – Entreprise CABETE, 50 Grande Rue – 90400 TREVENANS pour un montant de 17 590,35 € HT soit 21 108,42 € TTC.
- **Lot n° 6 : Menuiseries extérieures aluminium** - Entreprise SAS CLIMENT TP, 9 route d'Audincourt, BP 13119 – 25403, AUDINCOURT Cedex pour un montant de 269 780, 00 € HT soit 323 736,00 € TTC.
- **Lot n°7 : Plâtrerie/Faux-plafonds** – Entreprise OPP SARL, ZI le Grand Bois, Rue des Nos, BP 16 – 90400 DANJOUTIN pour un montant de 21 226,80 € HT soit 25 472,16 € TTC.
- **Lot n° 8 : Serrurerie** – Entreprise RIESS SAS, 3 rue de la Libération – 68600 VOLGELSHEIM – pour un montant de 70 039,42 € HT soit 84 047,30 € TTC.
- **Lot n° 9 : Menuiserie bois - Mobilier – Signalétique** - sans suite
- **Lot n° 10 : Carrelage/Faïence** – Entreprise TACHIN SARL, 1 rue de Hudrey – 21110 GENLIS – pour un montant de 43 000 € HT soit 51 600 € TTC.
- **Lot n° 11 : Parquet** – Entreprise ART DAN IDF, Allée des Vergers – 78240 AIGREMONT – pour un montant de 60 423,56 € HT soit 72 508,27 € TTC.
- **Lot n° 12 : Peintures/Résine de sol** – Entreprise PARGAUD, 74, rue du Général de Gaulle – 25420 BART - pour un montant de 43 510,00 € HT soit 52 212,00 € TTC.
- **Lot n° 13 : Mur mobile** – Entreprise AGOSPHERE, 23 rue d'Erstein – 67150 OSTHOUSE – pour un montant de 79 650,00 € HT soit 95 580,00 € TTC.
- **Lot n° 14 : Equipements sportifs** – sans suite
- **Lot n° 15 : Equipement cuisine-bar** – Entreprise INSTALL'NORD – 900 avenue Oehmichen – 25460 ETUPES - pour un montant de 46 018,50 € HT soit 55 222,20 € TTC.
- **Lot n° 16 : Gradins télescopiques** – Entreprise DOUBLET, 67 rue de Lille – 59710 AVELIN – pour un montant de 118 000,00 € HT soit 141 600,00 € TTC.
- **Lot n° 17 : Chauffage/Ventilation** – Entreprise EIMI ELEC, 55 rue des Tonneliers – 25460 ETUPES – pour un montant de 417 153,80 € HT soit 500 584,56 € TTC. L'option n° 4 « rafraîchissement adiabatique de l'air soufflé dans la salle multifonctions » d'un montant de 15 662,00 € HT, soit 18 794,40 € TTC est également retenue.
- **Lot n° 18 : Plomberie/Sanitaire** – Entreprise G2T SAS, 50 rue de Montbéliard – 25200 BETHONCOURT – pour un montant de 116 625,98 € HT, soit 139 951,18 € TTC.
- **Lot n° 19 : Electricité/Courants forts et faibles** – Entreprise EIMI ELEC, 55 rue des Tonneliers – 25460 ETUPES – pour un montant de 195 983,73 € HT, soit 235 180,48 € TTC.
- **Lot n° 20 : Machinerie et draperie scénique** – Entreprise LEBLANC SCENIQUE, 12, avenue de la Gare – 55500 NANCOIS SUR ORNAIN – pour un montant de 112 500,00 € HT soit 135 000,00 TTC.
- **Lot n° 21 : Sonorisation/Eclairage/Audiovisuel** – Entreprise LAGOONA STRASBOURG, 15 rue Alfred Kastler – 67300 SCHILTIGHEIM – pour un montant de 105 469,00 € HT, soit 126 562,80 € TTC.

ORDRE DU JOUR

1. TIRAGE AU SORT DES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SIEGER AU JURY D'ASSISES

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que, conformément à la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée, à la circulaire n° 79.94 en date du 19 février 1979 et au Code de Procédure Pénale, dans chaque commune, le Maire fait procéder au tirage au sort public, à partir des listes électorales de la commune, des personnes susceptibles de siéger au jury d'assises.

Ce tirage au sort doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral, soit 9 électeurs pour la commune de Voujeaucourt. Les modalités du tirage au sort sont prévues par l'article L 17 du Code Electoral : un premier tirage donnant le numéro de la page de la liste générale des électeurs et un second tirage donnant la ligne et par conséquent le nom du juré.

Pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2018.

Les personnes inscrites sur la liste générale des électeurs de la Commune, au titre des contribuables, mais qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent figurer sur la liste communale.

Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises a compétence pour les relever.

Madame Marie-France VILLALONGA et Monsieur Olivier KNEPERT procèdent au tirage au sort des personnes suivantes :

- Monsieur VILLECOURT Patrick né le 19/11/1950 à LE COTEAU (42)
- Monsieur SAIN Nordine né le 09/08/87 à MONTBELIARD (25)
- Madame FOURMEAUX Marie-Paule ép. ROLAND née le 13/03/1970 à MONTBELIARD (25)
- Monsieur TALLEC Yves né le 14/06/1960 à BELFORT (90)
- Madame FERNANDEZ Françoise ép. POPENDA née le 02/04/1934 à SAINTE SUZANNE (25)
- Madame MICHEL Patricia née le 28/04/1980 à LURE (70)
- Monsieur GOGNIAT Bernard né le 31/05/1951 à MONTBELIARD (25)
- Madame SCALCO Nathalie ép. HAPTEL née le 28/05/1966 à AUDINCOURT (25)
- Monsieur HAUTY Philippe né le 24/05/1963 à DARNEY (88)

Madame Martine VOIDEY informe que cette liste sera transmise au greffe de la Cour d'Appel de Besançon et les personnes seront également informées.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame Christine BEAUFILS expose au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Comptable de la Commune (Trésorier Municipal) pour l'année 2016. Le Compte de Gestion fait apparaître un excédent d'investissement de clôture de **3 814 316,11 €** et un excédent de fonctionnement de clôture de **804 414,69 €**. Le résultat de clôture s'élève à **4 618 730,80 €**.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2016 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif. Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Compte de Gestion de Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2016.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

19 heures 00 Madame Martine VOIDEY quitte la séance en confiant à Daniel GILLOZ la présidence.

Madame Christine BEAUFILS rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif regroupe toutes les opérations de l'exercice prévues au Budget Primitif de l'année précédente et les décisions modificatives qui ont été autorisées préalablement par le Conseil Municipal.

En premier lieu, Madame Christine BEAUFILS propose d'examiner les principaux éléments du Compte Administratif, à savoir : l'évolution des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement puis les dépenses et les recettes de la section d'investissement, et enfin l'évolution des grands équilibres financiers.

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement – c'est-à-dire hors opérations d'ordre - se sont élevées à 2 905 133 € soit une diminution de 4,6 %. Cette baisse s'explique par des efforts de maîtrise de la dépense publique notamment des consommations d'énergie mais aussi les réorganisations des services suite au départ en retraite de plusieurs agents.

Le budget alloué aux frais de personnel représente 1 668 555 € soit 57 % de nos dépenses réelles.

Ce chapitre baisse de 4,65 % par rapport au CA 2015. Madame Christine BEAUFILS explique les raisons de cette diminution :

- depuis l'incendie d'Arcopolis, 2 personnes en surnombre dans l'effectif, ont pu être redéployées sur des postes pérennes à la restauration scolaire et à la salle des Fêtes.
- la fermeture d'une classe à l'école des Myosotis a modifié la répartition des ATSEMS sur les deux sites école des Mésanges / école des Myosotis.
- une nouvelle organisation des agents chargés de l'entretien a été mise en place pour optimiser les charges de travail des agents mais aussi apporter des réponses contre le travail isolé.

Madame Christine BEAUFILS précise toutefois que cette baisse a été atténuée car les dépenses de personnel connaissent chaque année une augmentation mécanique (Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation du point d'indice, augmentation des taux de cotisations etc.).

Les charges à caractère général s'élèvent à 628 264 € et baissent de 13,6 %.

Cette évolution est essentiellement due à la baisse des charges en énergie avec les achats groupés mais aussi aux économies liées à la mise en place des marchés à bon de commande, des consultations systématiques, des renégociations de contrats de maintenance.... Tout ce travail de recherche de sources d'économie se généralise et porte ses fruits. Madame Christine BEAUFILS remercie Monsieur François GHIELMINI pour sa collaboration.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 417 216 € (en baisse de 6,39 %).

Cependant les charges les plus significatives ont été maintenues à savoir :

- le versement de la subvention d'équilibre au CCAS qui représente 127 000 €,
- la subvention à l'association des Francas : 164 200 € mais aussi toutes les autres subventions aux associations Voujeaucourtoises ou extérieures.

Madame Christine BEAUFILS rappelle qu'en 2016, la Commune continue à alimenter le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale pour un montant de 80 445 € soit une augmentation de 53 % par rapport à 2015. (Le FPIC créé en janvier 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées). Depuis 2012, la Ville a contribué à hauteur de 290 000 €.

Enfin, Madame Christine BEAUFILS précise que les intérêts de la dette ont augmenté suite au rachat de l'emprunt qui va permettre à la collectivité de faire une économie de 140 000 € sur le montant total des annuités. Le montant de l'annuité 2016 est de 245 931 € : 84 483 € en intérêts et 161 448 € en remboursement du capital.

Le refinancement global de la dette a été possible par la réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 055 949 € auquel s'ajoutent les frais à hauteur de 19 799 € en fonctionnement.

Jusqu'en 2016, la Commune est donc dans une phase de désendettement.

Madame Christine BEAUFILS précise que l'emprunt de 2 millions pour l'ensemble du mandat a été souscrit en décembre 2016 mais il apparaîtra dans les comptes de 2017.

Madame Christine BEAUFILS détaille ensuite les recettes de Fonctionnement en abordant tout d'abord les recettes réelles de fonctionnement qui se sont élevées à 8 828 400 €.

Ce chiffre doit être mis en perspective par rapport à l'indemnisation du sinistre d'Arcopolis. Le Compte Administratif 2016 prend en compte l'inscription du montant global de l'indemnité du règlement du sinistre d'Arcopolis pour un montant de 5 198 347 €. Madame Christine BEAUFILS rappelle que la ville a réellement perçu un acompte de 1 250 000 €. Le montant de l'excédent qui en découle est donc en trompe l'œil. Elle précise enfin qu'hors indemnité, les recettes baissent de 7 %.

Les recettes sont composées à 83 % par les impôts et taxes qui s'élèvent à 3 014 902 € pour 2016. Ce chapitre stagne par rapport à 2015. Parmi les impôts les plus significatifs, on retrouve également :

- L'attribution de compensation de PMA : 1 135 701€.
- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) : 94 126 €
- Les droits de mutation : 85 591 €

Les dotations et participations s'élèvent à 426 563 €.

Elles sont en baisse due à la contribution des collectivités au redressement des comptes publics.

La dotation globale de fonctionnement qui s'élevait à 135 478 € en 2016 (dotation forfaitaire) baisse fortement (38%). Depuis 2014, perte de 240 000 € accentuée par la baisse démographique. La baisse des dotations est accentuée par la modification des versements de la CAF (il n'y a plus d'acompte).

Monsieur Alain MONNIEN s'interroge sur la baisse démographique.

Madame Christine BEAUFILS précise que la tendance est confirmée par le recensement effectué en janvier dernier, de l'ordre de 300 habitants en moins à affiner avec les résultats définitifs.

Madame Christine BEAUFILS termine sa présentation avec les recettes issues des produits de services, qui s'élèvent à 128 415 €, marquant une augmentation de 26 %. Ils correspondent aux recettes de la crèche mais aussi aux produits liés aux coupes de bois, à la taxe d'affouage, à la vente de concessions au cimetière. Les autres produits de gestion courante qui correspondent à la location des salles ou de l'espace public sont anecdotiques (2 183 €).

Madame Christine BEAUFILS va détailler à présent la section d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 462 076 € qui se répartissent entre :

- les dépenses d'équipement pour un montant de 2 237 217 €,
- le remboursement du capital de la dette et refinancement de l'emprunt : 1 217 506 €
- le paiement de la Taxe d'Aménagement pour un montant de 7 352 €.

Les dépenses d'équipement sont composées de trois grands chapitres :

- les immobilisations incorporelles qui s'élèvent à 16 360 €.
- les subventions versées au titre des ravalements de façades pour un montant de 13 669 € mais aussi le versement au SYDED pour l'opération de l'enfouissement des réseaux Grande Rue : 75 728 €.
- les immobilisations corporelles qui s'élèvent à 155 005 € avec principalement le rachat de la propriété Weigel à l'EPF.

Et enfin les travaux à hauteur de 1 928 289 € avec pour les opérations les plus significatives :

- la réhabilitation du Temple : 675 557 €
- la reconstruction de la nouvelle salle polyvalente : 378 822 € (études)
- l'aménagement de la place des églises : 230 656 €
- la modernisation de l'éclairage public – zac de la Cray : 65 219 €
- l'aménagement des terrains de pétanque : 27 273 €
- l'aménagement d'une aire de jeux rue du Vernois : 23 066 €
- l'aménagement du parking des Fontaines : 65 762 €
- le changement de la chaudière en mairie : 64 231 €

Madame Christine BEAUFILS détaille à présent les recettes d'investissement.

Les recettes réelles s'élèvent à 2 642 099€ et comprennent :

- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) pour 167 976 €
- La Taxe d'Aménagement à 17 927 €
- Les subventions d'investissement à 399 247 €

On retrouve également l'emprunt correspondant au rachat de la dette : 1 055 949 €

Madame Christine BEAUFILS souligne que le montant des reports est très important, en raison du report des travaux de la Place des Eglises qui a permis de percevoir le Fond d'investissement Local (200 000 €). Des reports concernent également la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente de la Cray et la fin des travaux du Temple.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 618 581,89 € et les restes à réaliser en recettes à 209 661,50 €, ce qui représente un solde négatif de 1 408 920,39 €.

Madame Christine BEAUFILS conclut sa présentation avec le bilan de clôture. A ce titre, le Compte Administratif 2016 fait apparaître un excédent d'investissement de clôture de 3 814 316,11 € et un excédent de fonctionnement de clôture de 654 622,12 € aboutissant à un résultat de clôture de 4 618 730,80 €.

Monsieur Daniel GILLOZ ouvre le débat.

Monsieur Joël BARTHOULOT souligne que sur les frais d'honoraires budgétés à 80 000€ au BP seuls 4 000€ ont été réalisés tant en fonctionnement qu'en investissement alors que de grosses opérations ont été lancées.

Madame Christine BEAUFILS précise que les honoraires ont été ventilés pour chaque opération.

Monsieur Joël BARTHOULOT sollicite des précisions concernant le bilan du Temple et s'interroge sur la différence du montant cumulé des réalisations : 877 K€ au lieu de 700k€.

Madame Christine BEAUFILS précise que le bilan est en cours d'élaboration et qu'il sera transmis.

Monsieur Daniel GILLOZ précise que les montants réalisés sont TTC.

Monsieur Joël BARTHOULOT souhaite des précisions sur le « cumul des réalisations ».

Madame Colette SANCEY précise qu'il s'agit des montants intégrant les réalisations antérieures.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016.

19 heures 30 Madame Martine VOIDEY reprend la présidence de la séance.

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Madame Christine BEAUFILS rappelle que le résultat de fonctionnement dégage un résultat de clôture de **804 414.69 €** en 2016, et propose qu'il soit repris au Budget 2017 comme suit :

- en affectant 0 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2017 ;
- en reprenant le solde, soit **804 414.69 €**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte **002** (recette) sur l'exercice 2017 ;
- en reprenant le solde, soit **3 814 316,11 €**, en report d'excédent à la section d'investissement au compte **001** (recette) sur l'exercice 2017.

Madame Christine BEAUFILS précise également que le résultat d'investissement est excédentaire en 2016 suite au versement de l'assurance pour Arcopolis de **5 297 282,58 €**, permettant de financer la reconstruction.

Madame Martine VOIDEY précise qu'elle dispose d'un premier bilan financier concernant le Temple qui devra être complété en fin d'opération et qui fait apparaître pour l'instant un montant de 634K€ de dépenses et 212K€ de recettes, sachant que les soldes n'ont pas encore été perçus.

Monsieur Joël BARTHOULOT propose que ce bilan financier puisse être fait pour toutes les opérations.

Madame Maryline SCALABRINI souhaite que le bilan actuel du Temple puisse être transmis à tous.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats conformément à la proposition énoncée.

5. BILAN DES IMMOBILISATIONS REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2016

Madame Christine BEAUFILS expose au Conseil Municipal que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants est soumis chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Pour l'année 2016, les mutations immobilières de la ville de Voujeaucourt se sont élevées à un total de : 2 155 417,39 €, pour les acquisitions et 3 499 823,52 € pour les cessions.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune durant l'année 2016.

6. DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Madame Christine BEAUFILS, Adjointe aux Finances et Moyens Internes, expose au Conseil Municipal que les Communes de moins de 3 500 habitants doivent prendre en compte en dépenses obligatoires les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées et des concessions et droits similaires et ce, conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La ville de Voujeaucourt est donc soumise à cette obligation.

Madame Christine BEAUFILS propose que les durées d'amortissement arrêtées par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 mars 2016 et appropriées à la collectivité soient reconduites.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les durées d'amortissement comme suit :
 - 1 an pour les subventions d'équipement (ravalements de façades),
 - 1 an pour les frais d'études liés à des travaux,
 - 2 ans pour les concessions et droits similaires (logiciels informatiques),
 - 5 ans pour les études d'urbanisme,
 - 5 ans pour les subventions d'équipement versées au SYDED
- et d'ouvrir les crédits relatifs aux écritures comptables inhérentes à cette obligation d'amortissement de la façon suivante :

Dépenses		Recettes	
Article 6811	110 280,00 €	Article 2802	12 705,12 €
		Article 28031	7 662,21 €
		Article 28033	423,00 €
		Article 28041581	12 866,67 €
		Article 28041582	43 146,16 €
		Article 280421	24 599,00 €
		Article 280422	5 810,70 €
		Article 28051	3 067,14 €
Total	110 280,00 €	Total	110 280,00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2017.

7. VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITIONS 2017

Madame Christine BEAUFILS rappelle les taux d'imposition appliqués dans la Commune de Voujeaucourt depuis 2006, à savoir :

- taxe d'habitation : 11,82 %
- taxe foncière sur le bâti : 17,78 %
- taxe foncière sur le non bâti : 28,26 %

Et propose qu'ils soient reconduits cette année.

Madame Christine BEAUFILS ajoute que le rôle du Conseil Municipal est de fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire pour 2017 les taux d'imposition suivants :
 - taxe d'habitation : 11,82 %
 - taxe foncière sur le bâti : 17,78 %
 - taxe foncière sur le non bâti : 28,26 %

8. BUDGET PRIMITIF 2017

Madame Christine BEAUFILS présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Madame Christine BEAUFILS débute sa présentation par une introduction sur les principes retenus pour l'élaboration du Budget en mentionnant que le budget 2017 est un budget offensif et cohérent, qui permet de respecter le contrat passé entre les Voujeaucourtois et l'équipe municipale tout en tenant compte de la contrainte financière qui pèse sur les finances locales.

Ainsi, elle précise que ce budget 2017 répond à plusieurs exigences : il concrétise un projet de territoire ambitieux, il préserve la qualité du service rendu aux Voujeaucourtois et il assure les grands équilibres financiers. Alors que la contrainte financière qui pèse sur les collectivités territoriales est sans précédent avec une baisse des dotations d'État qui se prolonge, la Ville de Voujeaucourt poursuit son ambition sans remettre en cause ses priorités financières.

Elle ajoute que la municipalité confirme son engagement sur la stabilité des taux de fiscalité et fait le choix de faire porter l'effort sur les dépenses de fonctionnement. Cet effort de rationalisation de la dépense publique est indispensable afin de garantir le maintien et la mise en œuvre d'un service public de qualité au meilleur coût sans actionner le levier fiscal. Il permet également à la ville de poursuivre en 2017 la concrétisation de son projet politique pour les Voujeaucourtois, socle d'une qualité de vie reconnue. En effet, il s'agit notamment d'offrir un cadre de vie agréable et durable au bénéfice de tous, d'assurer toujours plus de proximité en poursuivant les actions, de rechercher toujours plus de justice sociale en plaçant l'éducation au centre des priorités et ainsi renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Madame Christine BEAUFILS rappelle que parmi les projets d'investissement, l'année 2017 sera notamment marquée par la restructuration de l'axe Grande rue / 152ème RI et la construction de la nouvelle salle de la Cray. Ce budget 2017 garantit également la pérennité des équilibres financiers avec un endettement mesuré en conformité avec l'engagement de maîtrise l'endettement pendant le mandat.

Madame Christine BEAUFILS poursuit en expliquant la stratégie financière mise en place pour l'exercice 2017, étant donné qu'à l'échelle nationale, le redressement des comptes publics s'est traduit par une diminution de l'intervention financière de l'État auprès des collectivités locales depuis plusieurs années. Face à cette contrainte financière, la Ville de Voujeaucourt a donc adopté une stratégie financière claire avec des objectifs précis en matière d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer le projet du mandat. Les efforts de gestion ont produit leurs effets et seront maintenus en 2017. Ils consistent concrètement en :

1/ Le maintien d'un taux d'épargne brute de 17 % sans recourir au levier fiscal

Madame Christine BEAUFILS rappelle que l'objectif retenu pour 2017 est un taux d'épargne brute de 17 %. C'est un élément essentiel de l'équilibre budgétaire, puisqu'il exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée pour la couverture des charges courantes de fonctionnement. Se fixer un objectif de taux d'épargne brute permet à minima de couvrir le remboursement du capital de la dette et autofinancer une partie de la politique d'investissement ambitieuse.

2/ Un effort d'investissement en tension en raison de la création de la nouvelle salle de la Cray

Elle explique l'impératif de conserver une capacité d'investissement significative pour financer le projet pluriannuel d'investissement établi dès 2014. Ce dernier a été modifié afin de prendre en compte la reconstruction de la salle polyvalente de la Cray. Elle rappelle d'ailleurs que les budgets 2017 et 2018 seront des budgets sous tension qui nécessiteront beaucoup de vigilance dans le suivi et dans l'engagement des travaux.

3/ La stabilisation de l'encours de la dette sur le mandat

Madame Christine BEAUFILS rappelle qu'afin de conserver une situation financière saine, la Ville s'est fixée comme objectif une stabilisation de son encours de dette sur le mandat. L'emprunt de 2 millions souscrit fin décembre 2017 sera débloqué fin mars.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2017

Madame Christine BEAUFILS présente en premier lieu l'équilibre budgétaire 2017 qui représente 12,6 millions d'euros de crédits inscrits en précisant qu'il s'agit d'un budget offensif et cohérent permettant la mise en œuvre des projets municipaux. Elle précise la répartition entre les différentes sections :

La section de Fonctionnement s'établit à 4 486 013 €

La section d'Investissement s'établit à 8 136 890 €

Elle précise également que le taux d'épargne brute est de 17% pour une Capacité d'épargne brute de 628 578 € (soit 298 578 € de CAF nette), garantissant ainsi la solidité des équilibres financiers alors même que la baisse des dotations d'État se poursuit en 2017.

Madame Christine BEAUFILS rappelle cependant que si l'épargne de gestion reste stable et que la capacité d'autofinancement est préservée, l'effet ciseau se profile un peu plus chaque année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

Madame Christine BEAUFILS va maintenant présenter la section de Fonctionnement en précisant qu'elle s'équilibre à 4 486 013 €, avec des recettes de gestion courante à hauteur de 3 680 578 € qui restent quasi constantes par rapport à l'exercice précédent.

La principale recette de la collectivité reste le produit des impôts et taxes c'est-à-dire l'impôt des ménages (82%) dont les taux sont stables pour la 11^{ème} année consécutive, conformément à l'engagement pris devant les Voujeaucourtois. Ainsi, pour 2017, le produit fiscal est estimé à 1 691 957 €.

Madame Christine BEAUFILS précise que l'allocation de compensation versée par PMA demeure inchangée : 1 135 701 € figée depuis 1999 mais que l'extension du périmètre risque d'entraîner la révision éventuelle de l'allocation dans les années à venir. Elle ajoute qu'une autre incertitude se profile concernant la gestion du COSEC quand sa dissolution sera effective. Des négociations ont d'ores et déjà

été initiées avec l'agglomération. Pour l'heure, la Commune de Voujeaucourt reste gestionnaire de la structure.

La deuxième recette repose sur les concours de l'état. Les dotations représentent 14 % des ressources et sont estimées à 505 058 €, marquant ainsi une diminution de 5%, en raison d'une évaluation de la dotation forfaitaire estimée à la baisse. En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait représenter 92 500 € soit une diminution de 239 000 € par rapport à la dotation qui a été notifiée en 2014.

Madame Christine BEAUFILS précise que cette réalité s'impose à toutes les collectivités et ajoute qu'une réforme de la DGF pourrait encore modifier les niveaux de versements ce qui nécessitera de s'adapter encore.

Enfin, pour clore les recettes de fonctionnement, Madame Christine BEAUFILS rappelle que les produits des services sont estimés à 106 536 € avec une augmentation de 9 %. Pour ne citer que les plus significatifs, il s'agit des produits de la crèche estimés à 60 000 €, les ventes de coupe de bois et produits forestiers pour 23 500 € ... Elle précise que les atténuations de charge concernant les remboursements liés aux agents malades sont estimées à 50 000 € et qu'enfin les autres produits de gestion courante, correspondant principalement aux locations diverses notamment les salles municipales, ne rapportent qu'un montant anecdotique de 1 000 €.

LES DEPENSES

Madame Christine BEAUFILS présente ensuite les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 3 084 100 €, en baisse de 4 % par rapport au BP 2016. Elle rappelle que 70 000 € étaient budgétisés pour la prestation de l'expert assuré pour le sinistre ARCOPOLIS. Hormis ces dépenses - qui n'avaient pas vocation à être pérennes - les dépenses diminuent de 2 % par rapport aux prévisions 2016.

Madame Christine BEAUFILS précise que compte tenu du moindre dynamisme des ressources communales, il est indispensable de maîtriser les moyens d'action par une démarche d'optimisation de la dépense publique afin de garantir les équilibres financiers et la pérennité du service public de qualité, offert aux Voujeaucourtois. Ainsi, à l'exception de quelques postes de dépenses dont l'évolution est contrainte par des facteurs exogènes, les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées.

Le premier poste de dépenses concerne les ressources humaines estimées à 1 725 000 €, quasi constant par rapport au BP 2016, représentant 56 % des dépenses. Ce budget contenu tient compte :

- De la seconde augmentation du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017
- De la mise en œuvre au 1er janvier du transfert prime / point
- Du glissement vieillesse technicité
- De la poursuite de l'augmentation des taux de cotisation retraite (dont CNRACL +0,10 point) ;
- D'une enveloppe budgétaire pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires du régime indemnitaire
- des conséquences de l'organisation de deux scrutins électoraux et du recensement qui ont été également anticipées.

Le deuxième poste de dépenses concerne les charges à caractère général estimées à 736 600 €. Elles sont en baisse de 11 % par rapport à 2016 ce qui s'explique avec les 70 000 € budgétisés en 2016 pour la prestation de l'expert assuré pour le sinistre ARCOPOLIS d'une part, et d'autre part par la volonté de rechercher des sources d'économie grâce aux outils mis en œuvre par l'agglomération : les groupements de commandes pour la fourniture d'énergie ou le Conseil en énergie partagé, les marchés à bons de commande.

Monsieur François GHIEMINI présente son action, basée sur le suivi énergétique des 17 bâtiments (électricité, gaz et eau) ainsi que celui de l'Eclairage Public (21 postes concernés ainsi qu'un carrefour à feu) effectué par Nicolas Rollin de PMA. En résumé, il ressort de l'analyse énergétique que la dépense totale d'énergie s'élève à 157 000 € pour l'année 2016, ceci pour 2/3 de consommation sur les bâtiments et 1/3 pour l'éclairage public. L'économie fait suite aux préconisations et à leur mise en application suite

au Suivi Energétique des Bâtiments. Elle est toujours constante ceci malgré l'augmentation du coût de l'énergie et des taxes. La consommation d'énergie/M² des bâtiments reste relativement homogène malgré quelques dérives qui sont maîtrisées rapidement grâce à un suivi mensuel.

Plus en détails Monsieur François GHIELMINI ajoute que le chauffage (électrique et gaz) et l'éclairage public sont en baisse de 7% et 9% entre 2010 et 2016 soit une économie totale de 15 000 €. Seules les consommations d'eau ont marqué une augmentation due à une fuite importante qui a pu être détectée donc l'impact a été limité. Outre le suivi mensuel, les économies globales résultent également de l'optimisation des contrats de fournitures et de l'adhésion au groupement de commandes Electricité et gaz avec des gains respectifs de 9% soit 900 € pour 2016, et de 11% soit 7000 € en 2016.

Monsieur François GHIELMINI énonce la liste des différentes améliorations identifiées et envisageables pour encore diminuer les consommations d'énergie en intervenant au niveau des vestiaires du foot, du Moto Ball, de la Médiathèque, de l'école des Myosotis et au sein de tous les autres bâtiments en optimisant les programmations en fonction de la fréquentation et des vacances scolaires. A noter qu'un devis est en cours pour l'isolation de la Salle des fêtes et que le programme de modernisation de l'éclairage public se termine cette année avec le remplacement de 85 ampoules par des leds entraînant un gain estimé à 50 €/ampoule et la baisse du montant des abonnements.

Monsieur François GHIELMINI rappelle que le coût des services PMA est de 770 €/an (0,22 cts/habitant), largement amorti par les économies réalisées.

Enfin, Monsieur François GHIELMINI conclut en rappelant que le contrat de l'implantation pour l'antenne FREE négocié l'an dernier a permis à la Commune de bénéficier d'un revenu se totalisant à 9 000 € à ce jour (le revenu annuel pendant la durée du contrat, étant de 7140 €). Il rappelle par ailleurs que les analyses effectuées avant et après la mise sous tension de l'antenne respectaient la réglementation et qu'une deuxième analyse contradictoire sera réalisée par le bureau d'hygiène de PMA. L'antenne est maintenant répertoriée sur le site <https://www.cartoradio.fr>.

Monsieur Richard SENAC demande si les prix des consommations augmentent beaucoup.

Monsieur François GHIELMINI répond que l'importance du groupement permet de les absorber et de faire des économies.

Madame Christine BEAUFILS rappelle que le maintien d'un service public de qualité reste essentiel et que la Ville soutient avec force l'ensemble des politiques de cohésion sociale qu'elles soient culturelles, éducatives, sportives ou sociales comme en témoigne le budget dédié aux écoles. Elle laisse la parole à Madame Maryline GINESTE à cet effet.

Madame Maryline GINESTE débute son intervention en précisant que l'enveloppe budgétaire est maintenue cette année. Elle précise que la mise en place des marchés à bons de commandes pour les fournitures scolaires et le matériel pédagogique ont permis un meilleur suivi en rationalisant le travail des services et en évitant la multiplication des commandes et donc de la facturation. Pour la seconde année, il est prévu de passer les commandes en deux fois : l'essentiel en juin pour que tout soit livré à la rentrée, le complément en septembre pour ajuster aux effectifs et aux projets décidés par les enseignants lors de la pré-rentrée. Les directrices en seront informées.

Madame Maryline GINESTE ajoute que les classes du cycle 3 de l'école élémentaire ont été dotées de classes mobiles, conformément à l'offre numérique mise en place par l'Inspection académique et pour lesquelles nous avons bénéficié des subventions de l'Etat. Cette année, par souci d'équité, la dotation en équipement numérique sera poursuivie avec la mise en place de VPI dans les classes du cycle 2 des Fontaines.

Madame Maryline GINESTE précise que la fusion des écoles maternelles ne sera pas mise en place à la prochaine rentrée. Le comité de pilotage n'est pas encore formé et l'équipe municipale est toujours dans l'attente de la désignation des parents le constituant.

Madame Maryline GINESTE poursuit son intervention en évoquant l'hypothèse de mettre en place un centre de loisirs le mercredi. La commission des finances et moyens internes étudiera les conditions dans lesquelles le dispositif pourrait être proposé. Elle précise qu'une provision est inscrite au budget pour la période de septembre à décembre, sur la base des crédits inscrits antérieurement, sur la ligne dévolue à la subvention des FRANCAS. Pour mémoire ce centre de loisirs avait fonctionné en 2014-2015 et n'avait pas été reconduit faute d'un effectif suffisant.

Madame Maryline GINESTE termine son intervention en déclinant les différents projets du Conseil Municipal des Jeunes, à savoir : réaliser une journée de rencontres sportives, installer des hôtels à insectes mais également correspondre avec d'autres conseils. Il faudra envisager de leur réserver une ligne budgétaire pour le prochain exercice.

Madame Christine BEAUFILS ajoute que les charges à caractère général recouvrent également l'offre culturelle et l'animation en précisant qu'elle sera en 2017 toujours aussi riche à Voujeaucourt grâce à l'engagement de Daniel GILLOZ 1er Adjoint en charge de la Culture.

Monsieur Daniel GILLOZ présente donc les différentes manifestations culturelles à intervenir en 2017 sur la Commune dont celles du semestre à venir seront rappelées dans le prochain bulletin municipal, pour les suivantes on peut également compter sur les feux d'artifice, la journée karting, les journées du patrimoine, la fête de la soupe, le téléthon ou encore les différentes activités organisées à la médiathèque ou les manifestations et représentations organisées régulièrement à la Salle des fêtes, notamment , la Nuit des Contes, fin avril.

Madame Christine BEAUFILS évoque désormais les autres charges de gestion courantes comprenant principalement les subventions et estimées à 467 500 € qui intègrent le développement des actions du CCAS avec le versement de la subvention d'équilibre (130 000€) en augmentation cette année pour prendre en compte des nouvelles actions :

- ✓ Mise à jour de l'analyse des besoins sociaux
- ✓ Développement des actions d'aide à la parentalité
- ✓ Projet PRALim

Madame Corinne PETER, vice-présidente du CCAS, présente quelques données clefs du bilan 2016 :

Elle rappelle en premier lieu que le Compte Administratif du CCAS laisse apparaître un excédent de clôture de 15 041,80 €. La Section de Fonctionnement fait apparaître un résultat de 237 833,23 € en recettes et 222 791,43 € en dépenses (soit 98% du BP). La Section d'investissement s'équilibre à 500 € en recettes et en dépenses. La recette la plus significative reste la subvention d'équilibre versée par la Commune. Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses devant les charges à caractère général.

Concernant les réalisations 2016 du CCAS, la fonction d'accueil est prédominante. La communication s'est développée avec la réalisation de 2 livrets d'activités seniors. L'action sociale s'articule autour de l'accompagnement social des aides financières, des banques alimentaires et vestimentaires, des chèques service, notamment. L'action sociale en faveur de la jeunesse et de la famille inclut la restauration scolaire, les pass'loisirs, l'arbre de Noël. De nouvelles actions ont été menées en direction des familles avec l'organisation de conférences et du projet PRALIM anti-gaspi. Les actions autour des seniors ont connu une augmentation et maintiennent la diversité des activités proposées et autres temps forts tels que la semaine bleue, l'art floral, les excursions, les repas mensuels, les anniversaires, pour ne citer qu'eux. Le réseau de solidarité lancé en 2015 s'est également poursuivi.

Madame Corinne PETER présente également les perspectives de l'année 2017. Celle-ci s'inscrit dans la poursuite des démarches engagées tant pour la jeunesse et la famille que pour les aînés. Plus

particulièrement, elle sera l'occasion de réaliser une mise à jour de l'Analyse des Besoins Sociaux, de développer les actions d'aide à la parentalité avec des conférences sur l'adolescence et la création d'un café des parents, de mener l'action PRALIM, de consolider et développer les visites du réseau de Solidarité et de mettre en place l'action Caravane de l'énergie.

Madame Christine BEAUFILS ajoute que le soutien au tissu associatif, culturel et sportif est poursuivi.

Monsieur Jacky BEUCLER précise à cet effet que le budget alloué aux associations voujeaucourtoises et extérieures s'élève à 207 500 €, comprenant également la subvention versée aux FRANCAS.

Madame Christine BEAUFILS rappelle enfin que la ville de Voujeaucourt est contributrice pour la 6^{ème} année consécutive au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale à hauteur de 85 000 €.

Elle ajoute que le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement s'élève à 1 291 632,69 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Madame Christine BEAUFILS poursuit son intervention avec la section d'investissement en précisant qu'elle s'équilibre à 8 136 890,30 € dont 1 618 581 € de restes à réaliser. Elle ajoute que la programmation pluriannuelle d'investissement définie en 2015 pour le mandat a été établie pour mettre en cohérence les investissements et les capacités financières de la collectivité mais qu'elle a été modifiée pour prendre en compte la construction de la nouvelle salle polyvalente.

Concernant les dépenses d'équipement, celles-ci sont estimées à 7 721 890,30 € pour les études, les travaux ou les acquisitions. Elles concernent deux projets majeurs : les travaux de traversée de ville et la reconstruction d'une salle polyvalente.

La restructuration de l'axe Grande rue / rue du 152^{ème} RI pour laquelle des crédits sont inscrits également pour l'enfouissement des réseaux secs. Pour mémoire, les travaux qui devaient être réalisés par le SYDED fin 2016 ont été décalés de façon à prendre en compte l'intervention de PMA pour la mise aux normes de l'assainissement, retardés par rapport au programme initial.

Monsieur Franck HELET présente l'état d'avancement des deux opérations précitées en précisant qu'elles suivent leur cours correctement bien que des aléas ont nécessité d'adapter le déroulement des travaux tout en maintenant une vigilance accrue pour que les délais soient respectés autant que possible. L'intervention sur la conduite d'eau de la rue du Temple par PMA entrainera à ce jour un retard de 15 jours. Pour autant les travaux de la place des Eglises devraient être achevés pour fin avril et la couche de roulement pour la première phase de l'axe Grande Rue -152^{ème} RI devrait être mise en œuvre à la reprise des centrales d'enrobés, d'ici le mois de mai.

Madame Christine BEAUFILS donne ensuite la parole à Monsieur Daniel GILLOZ qui présente le deuxième projet phare, à savoir la nouvelle salle polyvalente de la Cray.

Monsieur Daniel GILLOZ rappelle les étapes clés de l'opération en précisant notamment que la consultation des entreprises lancée en novembre dernier a abouti en février à l'attribution des marchés de travaux, après négociations et études des différentes options retenues in fine. Il rappelle d'ailleurs les principaux postes de dépenses du projet, à savoir :

Travaux comprenant :	4 100 000 €
Construction de la salle polyvalente	1 857 000 €
Construction de la salle sportive	1 352 350 €
Blocs sanitaires/vestiaires	192 000 €
Aménagements paysagers	50 000 €
Aménagements extérieurs	138 000 €
Equipements office bar	60 000 €
Equipement scéniques	50 000 €
Cloison mobile	120 000 €
Options (gradins, chauffage, etc...)	184 000 €
Honoraires (AMO, Maitrise d'œuvre, CPC, contrôle technique, assurance dommage ouvrage, etc...)	820 000 €
Révisions de prix	58 000 €
Divers (raccordement, reprographie, raccordements, tolérances marchés)	292 000 €
TOTAL	5 454 000 €
	6 544 800 € TTC

Madame Maryline SCALABRINI s'interroge sur le décalage entre l'estimation globale de l'opération et les crédits inscrits au budget 2017 pour la reconstruction de la Salle.

Madame Martine VOIDEY précise que seules les dépenses qui seront réalisées en 2017 ont été inscrites. Madame Martine VOIDEY tient à porter à la connaissance du Conseil Municipal les inquiétudes liées au démarrage de l'opération, en ce sens que l'entreprise CABETE, titulaire du lot Gros-œuvre, a envoyé un courrier pour décliner son offre. Elle ajoute que dans le cadre de la réglementation des Marchés Publics cette position n'est pas recevable. Toutefois des discussions sont engagées avec l'entreprise pour savoir dans quelles mesures elle peut maintenir sa position ou trouver des solutions, notamment via la sous-traitance, le cas échéant. L'enjeu principal reste de terminer les travaux dans les délais fixés par l'assurance.

Madame Maryline SCALABRINI remarque que l'entreprise a peut être estimé avoir davantage d'intérêt pour un client régulier que d'intervenir ponctuellement pour l'opération.

Monsieur François GHIELMINI rappelle que le gros œuvre intervient au démarrage du chantier.

Monsieur Daniel GILLOZ ajoute que l'effet domino peut être à craindre.

Madame Christine BEAUFILS poursuit avec les travaux d'amélioration des espaces publics comme la réalisation de jardins familiaux (acquisitions), à hauteur de 20 000 €. Elle ajoute que le programme d'entretien des bâtiments publics sera également poursuivi avec pour les opérations significatives : le chauffage de la cure, le traitement des charpentes, portes anti-panique aux écoles (plan Vigipirate) la poursuite de l'Ad'ap. (accessibilité).

Monsieur Franck HELET détaille les principaux travaux programmés :

L'entretien des voies et bâtiments se poursuit :

- entretien voirie 100 000 €
- Trottoirs rue de Mathay 100 000 €
- programme éclairage public 60 000 €
- entretien bâtiments 40 000 €
- programme Ad'ap 30 000 €

Le programme de modernisation du matériel et des équipements se poursuit :

- informatique 20 000 €
- matériel services techniques 21 000 €

LES RECETTES

Madame Christine BEAUFILS décline les recettes d'investissement qui se répartissent entre :

- Le FCTVA estimé à 130 000 €,
- La Taxe d'Aménagement évaluée à 20 000 €,
- Les subventions d'investissement notifiées à 560 000 €.

Madame Christine BEAUFILS rappelle que l'encours de la dette municipale s'établit au 1^{er} janvier 2017 à 1 353 816 €. La Commune a emprunté 2 millions d'euros pour le financement de ses grands projets. En 2017, l'annuité s'élèvera à 353 113,19 € répartie entre les intérêts de la dette (32 702,56 €) et le remboursement du capital (320 410,63 €).

Madame Maryline SCALABRINI souhaite connaître la durée de l'emprunt.

Madame Martine VOIDEY précise qu'il s'étend sur 15 ans et que le capital est inscrit en investissement à hauteur de 330 000 € et les intérêts en fonctionnement à hauteur de 32 000€.

Madame Maryline SCALABRINI veut savoir pourquoi les sommes liées à l'opération n'apparaissent qu'en biens immobiliers et pourquoi le mobilier nécessaire à l'équipement de la nouvelle salle n'apparaît pas.

Madame Martine VOIDEY répond qu'une partie du mobilier d'Arcopolis a été récupéré et sera réutilisé. Le complément ne sera acquis qu'en 2018. De plus, le planning actuel prévoit que la structure soit hors d'eau et hors d'air en novembre 2017.

Madame Maryline SCALABRINI ajoute : « Nous n'avons pas la même lecture des chiffres annoncés. Je ne peux pas (te) laisser dire que la dette est identique à celle de l'année dernière. Notre endettement a plus que doublé en 1 an, passant de 426 € à 896 €/habitant soit 200 € de plus que les villes de même strate. Notre fond de roulement est 2 fois inférieur à celui des villes de même strate. Notre auto-financement semble énorme mais si l'on tient compte des cessions, nous sommes dans le négatif. Les dotations baissent, le FPIC augmente et quel que soit le candidat ou la candidate qui sortira des urnes en mai, à moins qu'il ou elle ne soit magicien, cette tendance ne va pas s'inverser de sitôt. Notre marge de manœuvre se réduit à peau de chagrin. Dès l'année prochaine il faudra ajouter des frais de fonctionnement pour la nouvelle salle et si nous ne prenons pas garde, la seule solution sera d'augmenter les impôts des Voujeaucourtois. Je m'y refuse. Investir pour l'avenir, oui, mais pas n'importe comment.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget. »

Madame Martine VOIDEY précise que l'endettement par habitant est relatif, les recettes restent confortables de même que le budget. En effet, le virement à la section d'investissement est de 29%. Elle ajoute qu'un virement à cette hauteur ne doit pas être de nature à susciter de l'inquiétude. La capacité de désendettement est inférieure à la « zone rouge ».

Madame Martine VOIDEY souligne que la ville fait le choix de réaliser un seul emprunt par mandat, pour la réalisation d'un projet d'envergure, quand d'autres collectivités empruntent chaque année. Il est donc logique que, l'année où cet emprunt est souscrit, le niveau d'endettement s'élève de manière brutale. Elle ajoute que, concernant l'endettement par habitant, les choses doivent être relativisées. Comme pour un ménage, il est impossible d'envisager rembourser une mensualité de 700 euros quand on gagne le SMIC alors que lorsqu'on a deux salaires confortables cela ne pose aucun problème. Et la ville dispose de recettes qui permettent le recours à l'emprunt sans que cela soit de nature à susciter l'inquiétude dans la mesure où la capacité de désendettement est bien inférieure à la « zone rouge » : notre ville pourrait se désendetter en moins de six ans alors qu'on considère la situation critique lorsque cette durée est portée au-delà de dix ans.

Madame SCALABRINI invite à la prudence car elle juge qu'on s'approche de cette zone critique.

Monsieur Joël BARTHOULOT considère que le montant de l'autofinancement est en trompe l'œil : en effet, l'essentiel de la somme provient de reports de l'année 2016. La capacité d'autofinancement nette une fois payées les dépenses de fonctionnement incompressibles n'est réellement que de 600 000 euros pour cette année.

Monsieur Alain MONNIEN intervient : « C'est notre dernier budget avant les élections présidentielles d'avril et mai. En mars, les candidats à cette élection ont passé un grand oral devant l'AMF (Association des Maires de France), je vous engage à aller sur le site de la chaîne parlementaire « Public Sénat ». Pour cette prise de parole, je n'ai repris que les interventions de deux candidats avec lesquelles je suis en complet désaccord, Macron et Fillon. Mon curseur d'élu se rapprochant des positions de Jean-Luc Mélenchon, voir celles de Benoit Hamon. S'il est élu, Emmanuel Macron évoque 10 milliards d'euros sur 60 milliards d'économies qu'il veut imposer aux collectivités, et une réduction d'un quart du nombre de départements d'ici 2022. Sans parler des suppressions d'emplois dans la fonction publique. La cure du candidat François Fillon est un peu moins violente : 7,5 milliards d'euros ! Lors de la primaire c'étaient pas moins de 20 milliards d'euros d'économies pour les collectivités sur un total de 100 milliards. Cela s'appelle du rétro pédalage ! Associé bien entendu aux 500 000 emplois supprimés dans la fonction publique.

La Loi de Finances pour 2017 est marquée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales à hauteur de 2,6 milliards d'euros ; portant à 9 milliards la baisse de la DGF en trois ans.

Depuis cinq ans, ce sont des dizaines de milliards qui ont été ponctionnés aux collectivités locales. L'éternel argument gouvernemental de réduction des déficits n'est pourtant pas entendable. L'endettement des collectivités ne représente toujours que 10 % de la dette publique. On sait que le coût du C.I.C.E. s'élèvera lui à 1 % du PIB d'ici 2020, sans aucune création d'emploi et la France reste, pour la troisième année consécutive, champion européen incontesté des dividendes versés aux actionnaires, avec 40 milliards d'euros distribués.

Tous ces milliards pourraient justement être alloués à l'investissement public.

Regardons la réalité : à mesure que l'empire de la haute finance s'étend, les inégalités se creusent, les crises économiques et financières s'enchaînent et les fraudes géantes s'accumulent. Il faut sortir du processus dévastateur de réduction de la dépense publique. Cela passe d'abord par une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement en revenant au niveau de 2013, mais aussi par une réelle réforme de la fiscalité locale. À l'heure où la nation est plus que jamais fragilisée par les divisions et le repli sur soi, il est urgent de changer de cap et de permettre aux collectivités territoriales, piliers de la République, d'être en capacité de mener à bien leurs missions de services publics.

Je finirai par ce qu'a dit Anne Hidalgo, maire de Paris, durant ce grand oral parlant du service public. « Nous en connaissons la valeur et on peut compter sur nous pour le défendre (...) Je dis clairement à chaque candidat, concernant la baisse des dotations, nous avons atteint le seuil critique. Nous arrivons au bout de l'exercice. Nous sommes allés au bout des efforts que nous pouvions faire en termes d'économies et de maîtrise des dépenses. »

Madame Martine VOIDEY souhaite informer le Conseil Municipal qu'elle n'avait parrainé aucun des candidats à l'élection Présidentielle.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité le Budget Primitif 2017 de la Commune

CONTRE : 1 voix (Madame Maryline SCALABRINI)

ABSTENTION : 1 voix (Madame Marie-France VILLALONGA)

POUR : 21 VOIX

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Jacky BEUCLER rappelle au Conseil Municipal que le montant global des subventions allouées au titre du fonctionnement, des projets ou des conventions s'élève à 207 500 €.

L'exposé de Monsieur Jacky BEUCLER entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la liste des subventions.

10. CREATION DE 12 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES – EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que, pour assurer la continuité du fonctionnement des services techniques pendant la période d'été (juillet et août), la Ville recrute 12 emplois saisonniers. Il convient donc de créer 12 postes d'adjoints techniques. La période de travail pour chacun correspond à 15 jours. Le recrutement a été effectué dans le respect des règles définies par le Conseil Municipal.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer 12 postes d'adjoints techniques correspondant aux emplois saisonniers, recrutés pour la période de juillet et août 2017.

11. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/2017

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que dans la poursuite du protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), les salaires et d'autres éléments de la rémunération des fonctionnaires des corps et cadres d'emplois des catégories A, B et C vont évoluer, avec la refonte progressive des grilles indiciaires, jusqu'en 2020. Aussi, une actualisation du tableau des effectifs s'impose afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017.

12. MISE EN PLACE DE RIFSEEP

Madame Martine VOIDEY présente au Conseil Municipal, l'articulation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Celui-ci s'inscrit dans une démarche nécessitant de : définir un cadrage politique, clarifier les règles de gestion des ressources humaines, assurer l'efficacité des services publics. L'objectif principal du dispositif est de déterminer un régime indemnitaire applicable à un poste, pas à un agent, en s'appuyant sur ses missions.

Ce régime indemnitaire introduit dans la fonction publique par le décret n°2014 – 513 du 20 mai 2014 contient deux volets :

- ▶ Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise (IFSE), versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires (indemnité principale du dispositif)
- ▶ Un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (indemnité facultative)

Le RIFSEEP remplace toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret et s'applique à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières.

Madame Martine VOIDEY présente les grands principes relatifs à la mise en place du RIFSEEP au sein de la commune, à savoir :

- Constituer un comité de pilotage composé des élus siégeant au sein du Comité Technique, de la Directrice Générale des Services, de la responsable du service moyens internes, de l'agent de la collectivité en charge des ressources humaines et de l'agent en charge des finances pour en déterminer les conditions de mise en œuvre
- Confier le pilotage de ce comité au Maire
- Informer les représentants du personnel sur les choix politiques retenus, la méthodologie et le calendrier des opérations lors des réunions du Comité Technique
- Fixer l'objectif d'une entrée en vigueur du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018

Monsieur Alain MONNIEN demande pourquoi les représentants du personnel ne font pas partie du comité de Pilotage.

Madame Martine VOIDEY précise qu'au Comité Technique du 12 octobre 2016 il avait été envisagé de les associer. Depuis lors, suite à la formation relative au sujet à laquelle elle a participé en novembre, d'après les textes, les représentants sont informés mais ne sont pas associés. Elle ajoute qu'il y a une certaine confidentialité à garantir. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'une exclusion puisqu'ils seront informés dans le détail et les choix opérés leur seront exposés.

Monsieur Alain MONNIEN demande si Madame Martine VOIDEY conduit toujours les entretiens professionnels.

Madame Martine VOIDEY répond que selon l'évolution de la réglementation les entretiens sont désormais conduits par le supérieur hiérarchique direct uniquement. A noter que les comptes rendus sont transmis au centre de gestion dans les délais impartis ce qui favorise les agents amenés à être promus.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'instaurer au sein de la commune ce nouveau régime indemnitaire
- De constituer un comité de pilotage composé du maire, d'adjoints, de la Directrice Générale des Services, de l'agent de la collectivité en charge des ressources humaines et de l'agent en charge des finances pour en déterminer les conditions de mise en œuvre
- De confier le pilotage de ce comité au Maire
- D'informer les représentants du personnel sur les choix politiques retenus, la méthodologie et le calendrier des opérations lors de réunions du Comité Technique
- De fixer l'objectif d'une entrée en vigueur du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018

13. REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Madame Christine BEAUFILS expose au Conseil Municipal qu'afin de faciliter l'exercice de leur mandat, les élus municipaux peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés dans le cadre de leur fonction lors de missions et de formations, pris en vertu d'une délibération du conseil municipal.

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) dispose que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de leur mandat. La mission peut être ponctuelle, dans le cadre d'une réunion importante (congrès, colloque..) ou d'un voyage d'information hors du territoire de la commune.

Madame Martine VOIDEY précise que le déplacement qu'elle vient d'effectuer s'inscrit dans le cadre de la candidature de la Ville au label « Ville amie des enfants de l'UNICEF » pour lequel le résultat n'est pas encore connu mais dont la présentation du dossier a été appréciée.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de rembourser les frais de mission et de formation des élus sur la base des frais réels engagés avec présentation d'un état de frais signé, accompagné des pièces justificatives pour l'hébergement, la restauration et le transport.

14. PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2016

Madame Christine BEAUFILS rappelle que l'arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, oblige la Commune à publier, au cours du 1er trimestre, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette disposition est un gage de transparence quant à l'emploi des deniers publics. Elle indique que la liste a été transmise à l'ensemble des conseillers avec l'ordre du jour et donne lecture de la liste des marchés conclus en 2016.

L'exposé de Madame Christine BEAUFILS entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ladite liste.

15. AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – CONSTRUCTION DE L'ESPACE POLYVALENT DE LA CRAY

Monsieur Daniel GILLOZ rappelle que par délibération n° 14 du 30 mars 2016 le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'espace polyvalent de la Cray a été confié au cabinet IXO Architecture. Le coût prévisionnel des travaux au stade AVP a été évalué à 3 700 000 € HT. Le montant de base du marché de maîtrise d'œuvre a été fixé à 566 100 € (taux de rémunération 15,30%), rapporté à 555 000,00 € HT, après négociation.

L'avant-projet définitif présenté au Conseil Municipal du 7 septembre 2016 a validé le projet au coût prévisionnel de 3 900 632,13 € HT, hors options. Dans la poursuite des études, des évolutions ont été apportées au projet, à savoir :

- La prise en compte des gradins mobiles,
- L'automatisation de la cloison mobile,
- Les modifications des dispositions techniques liées au chauffage et à la ventilation.

Le coût des travaux est désormais porté à 4 050 000 € HT, en intégrant l'évolution du coût de l'acier et le montant des honoraires pour le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 607 500,00 € HT.

Monsieur Joël BARTHOULOT souhaite savoir si le montant est fixe.

Monsieur Daniel GILLOZ confirme.

Madame Martine VOIDEY ajoute que les options retenues présentent une réelle plus-value pour ce nouvel équipement. L'automatisation de la cloison mobile assurera sa pérennité, les gradins ont été retenus in

fine dans la mesure où une consultation ultérieure n'aurait pas été en mesure de garantir une offre aussi intéressante (moins 35% par rapport à l'estimation).

L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 présenté ci-dessus pour un montant de 52 500 € HT soit 63 000 € TTC.

16. ACQUISITION DES PARCELLES BL81 ET BL 82

Monsieur Franck HELET rappelle que lors de sa séance en date du 30 mars 2016 le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées BL 81 et BL 82, terrain d'assiette du chemin piétonnier situé entre le Doubs et les terrains de sport communaux, appartenant au domaine privé du Département, à la valeur définie par France Domaine soit 1 500 € hors taxes et frais d'enregistrement.

Tenant compte du fait que la ville entretient ces parcelles depuis de nombreuses années, il a été proposé au Département d'acter une rétrocession de deux parcelles sans contrepartie financière.

Ce dernier en a accepté le principe et a délibéré pour une cession à l'euro symbolique.

Madame Maryline SCALABRINI s'interroge si l'acquisition à l'euro symbolique reste valable.

Madame Martine VOIDEY répond que c'est la proposition du Département tout en rappelant que les frais d'acquisition resteront à la charge de la Commune.

Madame Martine VOIDEY tient à saluer l'investissement et la qualité du travail des Services Techniques qui réalisent actuellement la dernière phase d'aménagement de la Promenade avec la mise en œuvre de béton sur la dernière partie. Elle souligne le travail d'équipe et les nombreux retours positifs qu'elle a reçus.

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à acquérir auprès du Conseil Départemental les parcelles cadastrées BL 81 et BL 82 à l'euro symbolique
- à signer tous les actes et documents relatifs à cette transaction et régler les frais s'y rapportant.

17. SUBVENTION POUR L'EMBELLISSEMENT DES FACADES

Monsieur Franck HELET présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention au titre de l'embellissement des façades en précisant que la demande a été préalablement approuvée par la Commission « Aménagement et Patrimoine ».

L'exposé de Monsieur Franck HELET entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suivre l'avis de la Commission « Aménagement et Patrimoine » et d'attribuer conformément au règlement, une subvention de 1 400 € à Monsieur Yves SEGUI pour un bâtiment situé 1 rue des Chênevières.

18. DEMOLITION BATIMENT IDEHA - QUARTIER DU MOULIN

Madame Martine VOIDEY expose au Conseil Municipal que la Commune s'est engagée à favoriser un développement urbain sous forme d'éco-quartier et de soutenir les travaux d'amélioration de la performance énergétique qui s'inscrivent dans les objectifs définis par les lois issues du Grenelle de

l'environnement. Ainsi, IDEHA qui possède 57 % des logements sociaux de Voujeaucourt a mis en œuvre une politique « fondée sur le respect de ses locataires et la mise à disposition de logements de qualité, accessibles, confortables ». Dans ce sens, certains immeubles vétustes, insalubres, vont disparaître et d'autres vont être réhabilités.

Ainsi, l'immeuble situé quartier du Moulin sera partiellement démoli pour faire place à des nouvelles structures qui répondront mieux aux besoins de la population en matière de confort et de sécurité. Les 20 logements démolis vont être remplacés par 20 appartements neufs qui respecteront les normes actuelles en vigueur en matière d'économie d'énergie.

Madame Martine VOIDEY ajoute qu'une attention particulière sera apportée au relogement des 9 ménages occupant l'immeuble. Ainsi 6 ménages seront relogés dans un bâtiment neuf et pour les 3 ménages restant des solutions sont encore recherchées.

Madame Arlette LAROYE souhaite faire remarquer que les interventions sur les réseaux ne sont pas annoncées en amont et qu'une information préalable serait bienvenue.

Madame Martine VOIDEY informe le Conseil Municipal que la réhabilitation du quartier des « Rincères » est envisagée. Elle intégrera notamment des travaux d'isolation, rénovation de façades, d'étanchéité, reprise des cages d'escaliers et des garages. La reprise des sanitaires est également envisagée. Une information sera développée en avril prochain.

Monsieur Alain MONNIEN ajoute que c'est un moyen de « pérenniser » les habitants.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la démolition du bâtiment IDEHA situé au quartier du Moulin
- d'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

19. CONVENTION POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur Daniel GILLOZ rappelle que la commune de Voujeaucourt est signataire d'une convention avec le Conseil Départemental, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2008, pour bénéficier des services de la médiathèque départementale. Or, le Département a fait évoluer les missions de la Médiathèque départementale, l'engageant, dans le cadre du programme C@P25 (Construire, Aménager, Préserver notre Département) et propose une nouvelle convention. Elle comporte, d'une part des obligations pour les bibliothèques, et d'autre part, des préconisations pour un service public capable de mieux répondre aux besoins en matière d'éducation, d'information et de développement culturel.

L'exposé de Monsieur Daniel GILLOZ entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

20. AVENANT A LA CONVENTION RIFAM

Madame Martine VOIDEY rappelle que la commune de Voujeaucourt est signataire d'une convention de fonctionnement du Relais Familles Assistantes Maternelles, en date du 1^{er} décembre 2008, avec la commune de Bavans et la communauté de Commune des Trois Cantons, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2008. Elle explique par ailleurs que depuis le 1^{er} janvier 2017,

la Communauté de Communes des Trois Cantons a fusionné avec Pays de Montbéliard Agglomération, formant ainsi une nouvelle entité administrative. La CC3C n'existant plus en tant que telle, la convention est donc caduque de fait. L'année 2017 est transitoire et à ce titre PMA se substituera à la CC3C durant toute l'année et pour toutes les obligations qui la liaient dans le cadre de ladite convention. Ces modifications seront actées par voie d'avenant, signé par PMA, les Communes de Bavans et Voujeaucourt et annexé à la convention initiale.

L'exposé de Madame Martine VOIDEY entendu, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant modifiant la convention initiale de fonctionnement pour le Relais Assistantes Maternelles.

La séance est levée à 21h30